

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **6 avril 2021** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Le siège #3 est vacant.

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Mario Lachance. Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire. La séance ordinaire du conseil est en présentiel et ils respectent la distanciation sociale de 2 mètres.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte. L'Estrie est en zone orange. La présence du public aux séances du conseil demeure interdite. La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera enregistrée. Un enregistrement audio sera mis sur le site web de la municipalité. Le prolongement du confinement se poursuivra jusqu'à nouvel ordre. Un couvre-feu est en vigueur depuis le 9 janvier et prendra fin le lorsque la situation se rétablira. Il est aujourd'hui à 21 h 30.

2021-04-62

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 1ER MARS 2021**
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 1er mars 2021**
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 - Sécurité incendie**
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**
 - 6.2 - Sécurité civile**
 - 6.2.1 - Résolution pour autoriser les travaux d'installation, de raccordement et d'excavation de la génératrice**
 - 6.3 - Autres (fourrière)**
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable**
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**
 - 9.1 - Résolution pour renouveler l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec 2021-2022**
 - 9.2 - Rapport de l'inspectrice en bâtiment de mars 2021**

- 9.3 - Résolution pour verser la cinquième contribution de l'entente de cinq ans avec La coopérative du Club de Golf du lac Mégantic pour sa participation au projet Enseignes Municipales
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges
 - 10.2 - Résolution pour renouveler notre adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et nommer deux représentants
- 11 - LÉGISLATION
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.1.1 - Résolution pour autoriser le virement de 50 000 \$ au compte Avantage
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois de février 2021
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 28 février 2021
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour renouveler l'offre de service de A1 Gestion parasitaire
 - 12.6 - Résolution pour renouveler les antivirus de six ordinateurs
 - 12.7 - Résolution pour verser une contribution à la Fondation québécoise du cancer
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 13.2 - Résolution pour demander une aide financière au Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération
 - 13.3 - Résolution pour demander du financement au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 14 - TECQ 2019-2023
 - 14.1 - Résolution pour autoriser la mise aux normes des installations de production d'eau potable du centre communautaire
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Résolution pour mettre un dossier dans la cuisine du centre communautaire
 - 16.2 - Résolution pour embaucher Ginette Drouin adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet
 - 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron
 - 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B. Bouffard
 - 17.5 - Loisirs -
 - 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
 - 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau
 - 17.9 - Comité de développement - Linda B. Bouffard
 - 17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
 - 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
 - 17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance
 - 17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B. Bouffard
 - 17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet
- 18 - MOT DU MAIRE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Adopté par Linda B. Bouffard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 1ER MARS 2021

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 1er mars 2021.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-04-63

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 1er mars 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi 1er mars 2021 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1er mars 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ordinaire du conseil est à huis clos.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

La prise des niveaux d'eau n'a pas été faite.

6.2 - Sécurité civile

2021-04-64

6.2.1 - Résolution pour autoriser les travaux d'installation, de raccordement et d'excavation de la génératrice

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans le centre de coordination et/ou le centre d'hébergement, extrait du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté une soumission pour la mise en place d'une génératrice au centre communautaire, 2021-03-44;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise des travaux d'excavation, de raccordement pour l'installation de la génératrice au centre communautaire, d'une valeur estimée à 6 500 \$:

- Déplacer le conteneur;
- Raccord électrique de la génératrice;
- Installer et raccorder un réservoir de propane;
- Travaux d'excavation;

QUE les montants soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fonds des dépenses en immobilisations n°03-310-00-000*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Deux tests d'eau potable ont été faits en mars au centre communautaire. Ils sont normaux sans coliforme, bactérie et très bas pour les particules. Des tests pour l'eau brute sont faits, avant le traitement UV. Tous normaux. Deux tests d'eau potable ont été faits en mars à la halte municipale. Ils sont normaux sans coliforme, bactérie et très bas pour les particules présentes dans l'eau.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Une fuite avait été remarquée. Elle a été colmatée le 22 mars avant la fonte des glaces. L'étang #1 est fermé. Le niveau de l'étang #2 a recommencé à monter. Le rapport de février a été déposé.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

Aucun sujet traité.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2021-04-65

9.1 - Résolution pour renouveler l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est un Village-relais depuis le 1^{er} octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a pris des engagements avec le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais est formée de municipalités qui ont les mêmes obligations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes seront aidées dans le maintien de leur appellation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités seront soutenues dans la préservation de leurs standards de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes centraliseront les efforts de promotion;

Il est : Proposé par Linda B. Bouffard
Appuyé par Renald Béliveau

QUE la Municipalité de Stornoway renouvelle son adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec, au taux de 0,37/100 000 \$ pour notre richesse foncière de 2020, soit 78 930 00 \$, au montant de 657 \$ du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

QUE ce montant soit pris à même les sommes budgétées dans le *poste Cotisation fédération Village-relais n°02-622-00-494*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 - Rapport de l'inspectrice en bâtiment de mars 2021

L'inspectrice en bâtiment et en environnement, Catherine Mercier a déposé son rapport d'émission de permis de mars 2021. 13 permis ont été émis.

2021-04-66

9.3 - Résolution pour verser la cinquième contribution de l'entente de cinq ans avec La coopérative du Club de Golf du lac Mégantic pour sa participation au projet Enseignes Municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway s'est engagée à verser au Club de golf de Lac-Mégantic la somme de cinq cents dollars chaque année pendant cinq ans, #2017-11-332;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le cinquième versement de 500 \$ au Club de golf de Lac-Mégantic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le *poste Contribution Club de Golf Lac-Mégantic n°02-701-21-957*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par la concierge est faite.

2021-04-67

10.2 - Résolution pour renouveler notre adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie et nommer deux représentants

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie dispose d'outils pour soutenir nos initiatives, dispose de ressources et d'informations de premières lignes pour passer à l'action chez nous;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie coordonne des projets estriens pour répondre à des besoins communs;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie est une ressource afin de nous permettre de mieux gérer nos besoins d'équipements;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Stornoway comme membre actif du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et joint la cotisation d'une municipalité de moins de mille habitants au coût de soixante-dix (70\$) dollars;

QUE le conseil municipal de Stornoway nomme Simone Grenier et Ginette Drouin à titre de représentants pour participer aux activités corporatives du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisations autres organismes n°02-190-10-494*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-04-68

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de Brio RH au montant de 1 957,45 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-04-69

12.1.1 - Résolution pour autoriser le virement de 50 000 \$ au compte Avantage

CONSIDÉRANT QU'un virement au compte Avantage a été fait le 17 mars 2021 au montant de 50 000 \$;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le virement de 50 000 \$ au compte Avantage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de février 2021

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de février 2021. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 28 février 2021

Le rapport de la petite caisse au 28 février 2021 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2021-04-70

12.5 - Résolution pour renouveler l'offre de service de A1 Gestion parasitaire

CONSIDÉRANT QUE Francis Montminy Bouffard de l'entreprise A1 Gestion Parasitaire a déposé son offre de service de gestion parasitaire pour la/les prochaine(s) année(s);

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée pour la gestion parasitaire du centre communautaire et du chalet des loisirs avec possibilité de 36 mois;

CONSIDÉRANT QU'une offre de traitement extérieur à l'automne est offerte pour le Chalet des loisirs, car ils ont constaté une forte présence de mouches pollénies;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte la soumission de l'entreprise A1 Gestion Parasitaire pour la gestion parasitaire du centre communautaire au coût de 35 \$ par mois (annuel 350 \$) avant taxes et du chalet des loisirs au coût de 25 \$ par mois (annuel 250 \$) avant taxes, coût total annuel de 600 \$ pour 10 services annuellement pour une durée de 36 mois;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien et réparation - Bâtiments et terrains n°02-701-52-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-04-71

12.6 - Résolution pour renouveler les antivirus de six ordinateurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a au centre communautaire six ordinateurs reliés;

Il est : Proposé par Linda B. Bouffard
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement de l'antivirus pour six ordinateurs au coût de 20 \$ plus taxes chacun, ceux du bureau municipal et du centre communautaire avec l'entreprise CT Matic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fourniture de bureau n°02-130-00-670*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-04-72

12.7 - Résolution pour verser une contribution à la Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT QUE comme chaque année, la campagne corporative de la Fondation québécoise du cancer fait appel aux gens d'affaires et à la population de notre région afin de soutenir les programmes et les services offerts en Estrie aux personnes touchées par un cancer;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Linda B. Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'une contribution de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie n'est pas présent.

2021-04-73

13.2 - Résolution pour demander une aide financière au Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération

ATTENDU QUE la présente résolution remplace la résolution n° 2021-03-58;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stornoway choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-04-74

13.3 - Résolution pour demander du financement au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE le député de Mégantic envoie chaque année l'information que des sommes ont été octroyées aux circonscriptions pour le programme d'aide à la voirie;

CONSIDÉRANT QU'il invite les municipalités à demander une subvention pour l'aide à la voirie locale;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander une subvention au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour le chemin Backrange.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-04-75

14 - TECQ 2019-2023

14.1 - Résolution pour autoriser la mise aux normes des installations de production d'eau potable du centre communautaire

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° SHE-21001736-A0 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois février est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2021-04-76

16.1 - Résolution pour mettre un dossier dans la cuisine du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité rénove la cuisine du centre communautaire, #2021-02-33;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la mise en place d'un dossier dans la cuisine incluant les matériaux et la main d'oeuvre;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Fonds des dépenses en immobilisations n°03-310-00-000*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-04-77

16.2 - Résolution pour embaucher Ginette Drouin adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT QUE Ginette Drouin a été réembauchée le 22 mars 2021 au poste d'adjointe à la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE ses vacances estivales de 2021 ont été payées lors de son départ en février 2021 ainsi que la portion des vacances estivales de 2022 jusqu'au 4 février 2021;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Linda B. Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway embauche Ginette Drouin aux mêmes conditions qu'avant son départ, soit 22 \$ de l'heure, trois semaines de vacances, et deux jours de congé maladie;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Rémunération dir. Gén. Et secrétaire n°02-130-00-141*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

La période de dégel est débutée et les chemins sont brisés. On les surveille.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

La réouverture s'est faite le 11 mars dernier.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

Les gens peuvent utiliser le service de transport pour la vaccination. Ils doivent s'inscrire.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B. Bouffard

Compte-rendu du C.E. du 17 mars 2021 à 18h30 sur TEAMS

1. Organisation scolaire 2021-2022 (provisoire) elle a été faite en février.
2. Il y aura un dépliant pour la promotion de l'école (aux futurs élèves de l'extérieur)
3. Les Coups de cœur (initiatives des enseignants)
4. Construction d'un fort solidaire à l'extérieur en 2 équipes
5. Sensibilisation à la personne malentendante : le langage des signes au Service de garde (Mme Sandra) lors d'une journée pédagogique
6. Classe dehors : lecture avec sa chaise de camping
7. Activité de cuisine : confection de biscuits ou de chaussons
8. Mardi le 16 mars, le prof Gérémy avec son chien de traîneau
9. Achat de chariots pour transporter et entreposer les raquettes, articles de sport, etc...
10. Photographe pour l'an prochain. Manon Rouso de Lingwick est retenue pour son professionnalisme et sa créativité.
11. Un drain sera installé sur le devant de l'école, l'aménagement paysager devra être changé.

1^{ère} et 2^{ème} année : 14 élèves

3^{ème} et 4^{ème} année : 14 élèves

5^{ème} et 6^{ème} année : 13 élèves

Total des élèves de l'extérieur : 18/41

Maternelle 5 ans à St-Romain et maternelle 4 ans à Stornoway : Le nombre est inconnu pour le moment.

Les prochaines rencontres du Conseil d'établissement seront en mai et juin 2021.

17.5 - Loisirs -

Aucune information.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Aucune information.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Une rencontre est prévue.

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Comité de développement - Linda B. Bouffard

Le comité s'est rencontré la semaine dernière.

17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Des bénévoles se sont manifestés pour faire l'entretien du Parc Stornoway.

17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information.

17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B. Bouffard

Le poste à essence et dépanneur devrait rouvrir en juin 2021. Nous aviserons la Fédération des villages relais du Québec afin qu'il modifie l'information sur les sites web.

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Aucune information.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé du dernier conseil des maires et commente divers sujets.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos.

2021-04-78

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réal Cameron et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 49.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.